



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

B.P: 1116 Yaoundé - Cameroun - Tél.: +237 222 20 19 28 - +237 222 21 66 62

Site Web : www.fecafoot-officiel.com - Email : contact@fecafoot.org

Numero de contribuable : M089600013325C

COMMUNIQUE FINAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FECAFOOT TENUE LE 24 JANVIER 2020 A L'HOTEL DJEUGA PALACE

Le 24 janvier 2020, s'est tenue à l'hôtel Djeuga Palace, de 11 heures 44 minutes à 14 heures 30 minutes, une session extraordinaire de l'Assemblée Générale de la Fédération Camerounaise de Football à l'effet de statuer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1. Exécution de l'hymne national
2. Lecture du récépissé de déclaration de réunion
3. Allocution d'ouverture du Président de la FECAFOOT
 - Suspension de séance
 - Photo de famille
4. Appel des membres et vérification du quorum
5. Vérification de la conformité de la convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
6. Approbation de l'ordre du jour
7. Approbation du Procès-verbal de la dernière session
8. Rapport d'activités de la FECAFOOT
9. Examen et adoption du projet de budget de l'exercice 2020
10. Examen et adoption du projet de régime spécial de passation des marchés de la FECAFOOT
11. Désignation du Cabinet d'Audit Indépendant
12. Examen et adoption du projet d'additif modifiant et complétant le règlement financier de la FECAFOOT
13. Examen du projet de transfert provisoire des compétences des Commissions d'homologation et de discipline des Ligues de Football Féminin et Football des Jeunes à la Commission Fédérale d'homologation et de discipline de la FECAFOOT
14. Validation du projet de mise en place des Cellules Exécutives Transitoires chargées de l'organisation et de la gestion des championnats d'arrondissements
15. Lecture du communiqué final des travaux
16. Exécution du refrain de l'hymne national

Le bureau de séance de ladite Assemblée Générale extraordinaire était composé ainsi qu'il suit :

- **Président : Monsieur SEIDOU MBOMBO NJOYA, Président de la FECAFOOT ;**
- **Rapporteur : Monsieur BANLOCK Benjamin Didier, Secrétaire Général de la FECAFOOT.**



- **Me. AMADOU PETEL** de l'Etude **Me. ONAH MBOUROU Dieudonné**, huissier de justice à la 3^e charge, près la Cour d'Appel du Centre et les tribunaux de Yaoundé assistait aux travaux.

Ont également pris part aux travaux de ladite session, les Commissaires du Gouvernement dont les noms suivent :

- **Monsieur MBENOUN Maurice, DAJ MINAT ;**
- **Monsieur ADZAMA Jean Benoit, SDAAE/DAP MINAT ;**
- **Monsieur NJOME NSAKO Gaston, CCR/DAJ MINSEP ;**
- **Monsieur TJOM Thomas Roger, SDNSOS MINSEP.**

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale a pu valablement délibérer conformément aux dispositions **des articles 22, 25, 26, 27, 30 et 31 des Statuts de la FECAFOOT.**

A l'issue des débats sur chaque point inscrit à l'ordre du jour, les résolutions suivantes ont été adoptées :

Résolution N° 1 :

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la procédure administrative relative à la déclaration de réunion, aux règles de convocation et de quorum a été effectuée et observée conformément aux Statuts de la FECAFOOT.

Résolution N° 2

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité des soixante (60) **délégués** présents, l'ordre du jour tel que proposé dans les convocations adressées aux différents membres.

Résolution N° 3

L'Assemblée Générale adopte le Procès-verbal de sa session du 17 octobre 2019.

Résolution N° 4

L'Assemblée Générale examine et adopte le projet de budget de la FECAFOOT pour l'exercice 2020, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 8.355.889.519 (huit milliards trois cent cinquante-cinq millions huit cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent dix-neuf) **francs CFA.**

Résolution N° 5

L'Assemblée Générale examine et adopte le projet de régime spécial de passation des marchés de la FECAFOOT, soumis à son appréciation.

Résolution N° 6

L'Assemblée Générale examine et adopte le projet d'additif modifiant et complétant le règlement financier de la FECAFOOT.

Résolution N° 7

L'Assemblée Générale adopte le projet de transfert provisoire des compétences des Commissions d'homologation et de discipline des Ligues de Football Féminin et Football des Jeunes à la Commission Fédérale d'homologation et de discipline de la FECAFOOT.

Résolution N° 8

L'Assemblée Générale donne mandat au Comité Exécutif d'avoir à prendre toutes dispositions utiles en vue de la désignation du Cabinet d'Audit Indépendant dès lors que le document de Régime Spécial de passation des marchés est rendu exécutoire.

Résolution N° 9

L'Assemblée Générale prend acte de la résolution du Comité Exécutif de renvoyer à une session ultérieure, l'examen des Championnats d'Arrondissement.

Dans les divers, les membres de l'Assemblée Générale ont salué la présence remarquable des deux légendes invitées comme observateurs, **Monsieur TATAW Stephen et Monsieur NDJEYA René**, par le président de la FECAFOOT.

N.B: Certains points débattus ont donné lieu à des résolutions qui figurent dans le procès-verbal de la présente session.

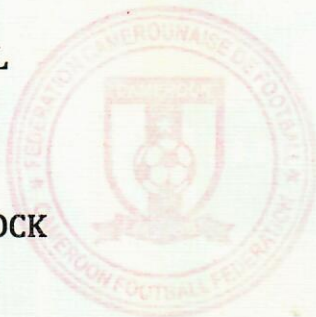
Tous les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, les travaux de la session ordinaire de l'Assemblée Générale ont pris fin sur une note de convivialité générale.

Fait à Yaoundé le 24 Janvier 2020

LE SECRETAIRE GENERAL



BENJAMIN DIDIER BANLOCK



LE PRESIDENT



SEIDOU MBOMBO NJOYA